

QUALIFICATION POUR LES JEUNES PLONGEURS

(8 – 14 ans)

CONDITIONS D'ACCES A LA PRATIQUE

Contrôle médical.

Visite médicale initiale comprenant un examen effectué par le médecin fédéral FMAS ainsi qu'un examen effectué par un spécialiste O.R.L., comprenant obligatoirement une audiotympanométrie.

Pendant toute la durée de la pratique de l'activité, l'enfant doit faire l'objet d'examens médicaux de surveillance effectués par le médecin fédéral FMAS ou par un médecin titulaire d'un diplôme de médecine de plongée, médecine hyperbare ou médecine subaquatique. La visite médicale peut être annuelle, sauf restrictions médicales justifiant un renouvellement tous les 6 mois. Pour les enfants âgés de 8 à 12 ans, c'est le médecin qui effectue la visite qui définit la périodicité (6 mois ou 1 an). Pour les enfants âgés de 12 ans et plus la périodicité est de 1 an.

Age minimum de 8 ans

Autorisation du responsable légal : la pratique de l'activité est soumise à la présentation d'une autorisation écrite du parent ou du tuteur légal.

Température minimale de l'eau de 12 degrés.

Les conditions d'encadrement et de pratique sont les suivantes :

- Baptême : un moniteur pour un élève
- Plongée en milieu naturel et fosse : un moniteur pour un élève. La plongée peut s'effectuer avec un moniteur pour deux élèves, si les deux élèves possèdent la qualification « palanquée ».
- Plongée en milieu artificiel : un moniteur pour trois élèves au plus.
- La durée de la plongée ne pourra pas excéder 25 minutes.
- Jusqu'à 12 ans, l'enfant n'effectue qu'une plongée par jour.
- En cas d'incursion au delà de l'espace proche, il est conseillé de ne pas effectuer toute la durée de la plongée à la profondeur maximum.
- Encadrement plongeur 4 étoiles minimum pour la zone inférieure ou égale à l'espace proche en exploration.
- Encadrement moniteur 1 étoile minimum dans l'espace proche en enseignement. Moniteur 2 étoiles dans l'espace médian.

TABLEAU DES NORMES DE PRATIQUE ENFANTS

AGE	BAPTEME	DAUPHIN BRONZE/ARGENT	DAUPHIN OR	PLONGEUR 1 ETOILE
8 – 10 ans	Zone des 2 mètres	ESPACE PROCHE		
10 – 12 ans	Zone des 3 mètres	ESPACE PROCHE	0 à 10 mètres	
12 – 14 ans	Zone des 3 mètres	ESPACE PROCHE	ESPACE MEDIAN Avec qualification palanquée obligatoire	Voir les prérogatives du plongeur 1 étoile
EFFECTIF MAXIMUM DE LA PALANQUEE	1 plongeur	1 plongeur	2 plus 1 plongeur P1 (Avec qualification palanquée obligatoire)	Voir les prérogatives du plongeur 1 étoile

BREVETS DE DAUPHINS DE BRONZE, D'ARGENT ET D'OR

Ils peuvent être passés en milieu artificiel et (ou) naturel.

Ils ne sont en aucun cas le résultat d'un examen, mais d'une participation de l'enfant durant une année scolaire, dans son club ou bien l'équivalent d'un stage d'une semaine en milieu naturel.

Tout acquis en milieu artificiel nécessitera une adaptation au milieu naturel. Cette adaptation sera gérée par l'encadrant.

QUALIFICATIONS

Elles sont le résultat d'évaluations liées à des « savoir-faire » mais aussi à une maturité psychique appropriée.

Elles sont indépendantes des brevets de plongeur enfant, mais peuvent être décernées en même temps que ces derniers.

La qualification « palanquée » peut être attribuée à partir du brevet de dauphin de bronze.

Les qualifications « bateaux » et « gilet » peuvent être acquises à partir du brevet de dauphin d'argent.

Dans le cas où le plongeur n'a jamais connu le milieu naturel, une adaptation spécifique est nécessaire avant de passer les qualifications.

Cette adaptation sera laissée à l'appréciation de l'encadrant qui doit être, dans tous les cas, « averti » des problèmes particuliers liés à la plongée enfant.

En ce qui concerne les jeunes plongeurs entre 12 et 14 ans, 2 possibilités :

- soit choisir le cursus dérogatoire du plongeur 1 étoile (cf condition de candidature plongeur 1 étoile)
- soit intégrer le cursus « jeune plongeur ».

DAUPHIN DE BRONZE

L'enfant doit :

Etre capable de s'équiper et se déséquiper ;
Etre capable d'équilibrer ses oreilles ;
Etre capable d'enlever et de remettre son embout ;
Etre capable d'évoluer dans l'espace bleu ;
Etre capable de revenir vers la surface ;
Etre capable de reconnaître quelques animaux subaquatiques ;
Connaître les signes élémentaires.

DAUPHIN D'ARGENT

L'enfant doit :

Etre capable de se repérer dans l'espace bleu ;
Etre capable de rejoindre la surface en toute circonstance ;
Etre capable de revenir au point de départ ;
Etre capable de montrer plusieurs animaux subaquatiques et quelques algues ;
Connaître les signes élémentaires.

DAUPHIN D'OR

L'enfant doit :

Etre capable de prendre soin de son matériel ;
Connaître les consignes de sécurité en groupe ;
Etre capable d'améliorer ses techniques de plongée ;
Savoir pourquoi il flotte ;
Savoir pourquoi il équilibre ses oreilles ;
Savoir pourquoi il souffle en remontant ;
Connaître l'habitat et le comportement des animaux vivant dans l'espace proche.

Ce niveau correspond à celui d'un plongeur de niveau 0 en fin de formation pour obtenir le plongeur 1 étoile.

QUALIFICATION PALANQUEE

L'enfant doit :

Connaître les consignes de sécurité collectives ;
Etre capable d'évoluer en palanquée.

QUALIFICATION BATEAU 1
(pneumatiques)

L'enfant doit :

Etre capable de faire une bascule arrière ;
Etre capable de descendre le long du mouillage ;
Etre capable de décapeler en surface et de passer son bloc en pleine eau.

QUALIFICATION BATEAU 2
(vedettes)

L'enfant doit être capable:

De se comporter correctement vis-à-vis de la sécurité sur le pont du bateau ;

De faire un saut droit ;
De descendre en pleine eau ;
De faire un palier au mouillage ;
De remonter tout équipé à l'échelle ;
De faire quelques nœuds marins.

QUALIFICATION GILET

L'enfant doit être capable de:

Vérifier, fixer et entretenir son gilet de sécurité ;
Se stabiliser ;
Réaliser une remontée contrôlée